

QUALIFICATION QUALISPORT ET COMMANDE PUBLIQUE

LA QUALITÉ, CRITÈRE DE CHOIX



Pour **3/4** des répondants, hormis le prix, deux critères sont primordiaux dans la sélection de prestataire d'équipements sport & loisir : 1. la **qualité technique** de la prestation proposée 2. la **qualité** du mémoire technique et le respect du cahier des charges.



9 collectivités sur 10 s'accordent pour reconnaître la qualification d'entreprise comme le "repère objectif capable de rassurer sur la capacité technique ou "métier" d'une entreprise".



Les qualifications, certifications ou labels sont un **critère jugé prioritaire** par 39% des petites communes (jusqu'à 5 000 habitants), contre 29 à 32% pour les autres.

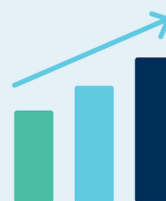
LA NOTORIÉTÉ DE QUALISPORT



50 %

des répondants disent connaître Qualisport.

Pour **8 collectivités sur 10**, une entreprise qualifiée Qualisport permet de se distinguer des autres. Une opinion qui s'est renforcée en 10 ans (81% en 2023 contre 68% en 2012). Mieux encore, **la qualification peut être le critère différenciant entre deux prestataires** similaires (78% des répondants).



20%

des répondants sont tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : **"Choisir une entreprise qualifiée Qualisport, et pour un ouvrage sport & loisir, c'est l'assurance d'être compris par rapport à son besoin"**.

AUTRES STIMULI

84% des répondants se disent prêts à **recommander Qualisport pour de futurs travaux**.



6 953 retours clients reçus par Qualisport depuis 2015. Par ailleurs, et selon l'étude 2023, des **retours d'expérience d'autres collectivités** s'avèrent être le meilleur levier pour accorder encore plus d'importance à la qualification.

2 axes de développement des offres.

En dehors des critères traditionnels, les répondants sont sensibles aux deux points suivants :

- ▶ L'esthétique des réalisations
- ▶ La solution apportée à des besoins spécifiques (réponses proposées aux nouvelles pratiques sportives, prise en compte des attentes sociales)